

A3 ADHESIF
Société par actions simplifiée
au capital de 15 000 euros
Siège social : LES TILS
16130 JUILLAC-LE-COQ
492 400 056 RCS ANGOULEME

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 30/04/2025

Le 30/04/2025, au siège social,

La société GCD, société par actions simplifiée au capital de 281.736 euros, dont le siège social est au 17, rue Raymond Jean – 17137 L'HOUMEAU, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 978 915 312, représentée par Monsieur Damien GASPARIAN en qualité de Président ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes.

Propriétaire de la totalité des 1.500 actions composant le capital social de la Société A3 ADHESIF.
Associée unique de ladite Société.

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- La nomination d'un nouveau Président,
- La modification de la date de clôture de l'exercice social,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associé unique décide de se nommer, pour une durée illimitée, en qualité de société présidente de la société A3 ADHESIF, en remplacement de Monsieur Eric GERVAIS et de Monsieur Pascal ALINE, démissionnaires de leur fonction respective de Président et de Directeur général, et de ne pas nommer un nouveau Directeur général.

DEUXIEME DECISION

L'Associé unique décide de proroger la date de clôture de l'exercice social en cours pour le clôturer au 30 juin 2026, et de modifier les dates d'ouverture et de de clôture de l'exercice social de la société A3 ADHESIF afin qu'il commence le 1^{er} juillet et se termine le 30 juin. En conséquence, l'associé unique décide de modifier ainsi qu'il suit le premier alinéa de l'article 24 des statuts :

« ARTICLE 24 - EXERCICE SOCIAL - COMPTES SOCIAUX

L'exercice social commence le 1^{er} juillet et se termine le 30 juin. »

TROISIEME DECISION

L'Associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'Associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'Associé unique.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'A' followed by a smaller, more complex mark that could be interpreted as a second 'A' or a flourish.